



CHARTRE et BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARCHE de l'ARTISANAT de BEAUFORT (31)

- article 1. Le comité des fêtes de Beaufort, organise le **dimanche 1^{er} juillet 2018**, un marché de l'artisanat de **10h à 17h**, à Beaufort (31370)
- article 2. Le prix de l'emplacement est de **5 euros**. Il ne pourra aucun cas être procédé au remboursement de la réservation.
- article 3. **Votre inscription ne sera définitive** qu'après réception du bulletin d'inscription retourné à **Laure MILLE, chemin du Mona 31370 Beaufort accompagné du règlement** (chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Beaufort) Le bon d'inscription est à compléter et à retourner, avec la charte signée, **avant le 15 juin 2018**.
- article 4. Cette manifestation a lieu dans le cadre des fêtes de Beaufort et ne pourra pas être reporté à une date ultérieure en cas d'intempérie ou autre évènement.
- article 5. L'exposant n'est pas un revendeur ou un distributeur. Il est le fabricant des produits qu'il vend.
- article 6. L'exposant peut utiliser son ou ses véhicules/remorque(s) dans la zone d'exposition pour décharger et installer son matériel de 9h à 10h. Ensuite le ou les véhicules doivent être retiré de la zone, sauf si celui-ci est utile au stand (*à préciser sur le bulletin d'inscription*).
- article 7. Durant la durée de la manifestation de 9h à 17h, aucun véhicule/remorque ne sera autorisé sur la zone d'exposition, sauf si celui-ci est utile au stand (*à préciser sur le bulletin d'inscription*).
- article 8. Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 9h ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par le Comité des Fêtes à titre d'indemnités.
- article 9. A partir de 17h, à la fin de la manifestation, l'exposant peut utiliser son ou ses véhicules/remorque(s) dans la zone d'exposition pour charger son matériel.
AUCUN DEPART AVANT 17h NE SERA TOLERE.
- article 10. L'organisateur n'est pas responsable de toute défaillance de la source électrique mise à disposition, notamment si elle entraîne un désagrément dû à un survoltage venant du fournisseur de la source électrique. L'organisateur s'assure que cette source est conforme à la législation. La source électrique mise à disposition est du 220V alternatif.
- article 11. L'exposant est positionné en fonction des produits qu'il vend, notamment s'il y a de la fabrication sur place. L'objectif est d'éviter de créer des nuisances pour les exposants adjacents (sciure, poussière,...).
- article 12. L'organisateur positionne l'exposant sur la zone d'exposition.
Il est demandé de ne pas modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.
- article 13. L'exposant s'engage à respecter la propreté des lieux mis à sa disposition, à respecter ses collègues exposants, à respecter les membres de l'organisation.
- article 14. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter la manifestation immédiatement, sans possibilité de remboursement de la réservation. Si la manifestation ne peut pas avoir lieu, suite à une décision de l'organisateur, le droit de participation est remboursé.
- article 15. Les exposants feront le nécessaire en termes d'assurance à souscrire pour leur couverture.
Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte, de vol, casse ou toute autre détérioration par cas fortuit ou de force majeure.

Signature avec mention « *lu et approuvé* »



**Bulletin d'inscription au marché de l'artisanat de Beaufort :
le dimanche 1er juillet 2018**

(A retourner au plus tard le **vendredi 15 juin 2018** à **Laure MILLE, chemin du Mona 31370 Beaufort**
avec le **chèque de 5€** à l'ordre du Comité des Fêtes de Beaufort)

Nom :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			
Activité :			
Nuisance (sciure, poussière, ...) :			
Particularité :			
Taille de l'emplacement en <i>longueur</i> (en mètre), la façade du stand:		Taille de l'emplacement en <i>largeur</i> (en mètre)	
Véhicule/remorque sur le stand (oui/non)		Besoin source électrique (oui/non) :	

**Renseignements et inscription au 06 30 08 25 70 ou par mail à :
lolo.bizou@gmail.com**